



DECISION 16/2021 :
TARIFS DU CENTRE DE FORMATION IFSI 2021

- Vu les propositions budgétaires 2021 des comptes de résultats annexes pour l'année 2021,
- Vu l'arrêté du 18 novembre fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé participant à titre accessoire à des activités de formation,

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ décide de fixer les tarifs suivants :

- **Rémunération horaire établie en brut des vacations :**
 - Intervention hors temps de travail : 41 €
 - Intervention en co-animation : 19.50 €
 - Animation de groupe d'analyse de pratique : 55 €
- **Action de formation**
 - 120 € net de taxe par personne et par jour.

Fait à Orthez le 11 octobre 2021

Le Directeur,
Jean-Pierre CAZENAVE